

Contacts médias :

(Berlin) :

Sarah Tyler /Jesse Garcia
Tel : +49 (0) 30 3438 2019
press@transparency.org

<http://www.transparency.org>

Alt Moabit 96
10559 Berlin, Germany
Tel : +49-30-3438 2061/19
Fax : +49-30-3470 3912

Sous embargo jusqu'au mercredi 16 mars 2005, 10h00 TU

**A l'attention des journalistes : pour demander un exemplaire de presse du *Rapport Mondial sur la Corruption 2005* ou le consulter par voie électronique, veuillez écrire à gcr@transparency.org ou visiter le site www.globalcorruptionreport.org.
Pour les demandes d'interview, prière d'écrire à l'adresse suivante : press@transparency.org**

Grandes lignes du *Rapport mondial sur la corruption 2005* de Transparency International

La corruption dans le secteur de la construction

Nature et ampleur du problème

De multiples enquêtes ont révélé que la corruption était plus prononcée dans le secteur de la construction que dans d'autres secteurs de l'économie.ⁱ L'ampleur de la corruption est amplifiée par la taille et la diversité de ce secteur, qui couvre aussi bien les infrastructures de transport et les centrales électriques que les logements privés. La corruption affecte tant les acteurs privés que publics du secteur, en concurrence pour obtenir leur part du marché mondial des bâtiments et travaux publics estimé à 3 200 milliards de dollars américains par an. Ce marché représente 5 à 7% du PIB dans les pays développés et les pays avancés, contre 2 à 3% dans les pays en développement moins avancés.ⁱⁱ

Les pratiques corrompues se retrouvent à tous les stades des projets de construction. Certains projets n'auraient jamais dépassé le stade de la planification s'ils n'avaient été motivés par la corruption ; l'attribution des marchés de construction est trop souvent entachée de corruption, tout comme l'exploitation et la maintenance des ouvrages une fois leur construction achevée. Le processus de soumission est susceptible d'être faussé par les pressions internationales. En proposant la livraison d'armes ou d'aides, le gouvernement d'un pays développé a le pouvoir d'influencer un pays en développement afin de garantir qu'une entreprise du pays développé obtienne un contrat, même s'il ne s'agit pas de l'option la moins chère ou la meilleure.

Certaines de ses caractéristiques rendent le secteur de la construction vulnérable à la corruption : la concurrence acharnée qui entoure des contrats souvent décisifs, les nombreux échelons de délivrance des agréments et permis nécessaires, le caractère unique de nombreux projets qui ne facilite pas la comparaison des prix, les risques de retard et de dépassement des coûts et le fait que la mauvaise qualité du travail peut être rapidement dissimulée derrière une couche de béton, de plâtre ou de revêtement. Les ouvrages sont réalisés par des dizaines, voire des centaines, de petits sous-traitants, créant des relations contractuelles inextricables difficiles à contrôler.

La corruption qui sévit dans les bâtiments et travaux publics a également un coût direct en termes de vies humaines. Les constructions non conformes aux normes et entachées de corruption blessent et tuent lorsqu'elles sont édifiées dans des régions sismiques. Les corrompus sont bien trop désireux de faire passer leur profit personnel avant le bien-être d'autrui comme l'a si bien démontré le lauréat du Prix de l'Intégrité 2004 de TI, Satyendra Dubey, assassiné peu de temps après avoir fait part de son inquiétude sur les pratiques corrompues en cours au sein de la National Highways Authority of India (administration nationale des autoroutes indienne).

Le rôle du financement international

Quelque 250 milliards de dollars sont dépensés chaque année en infrastructures pour le seul monde en développement. Une grosse partie de cette somme vient des banques commerciales et des banques multilatérales de développement (BMD) telles que la Banque Mondiale, tandis que les agences de crédit à l'exportation (ACE) fonctionnant sur des investissements privés (mais parrainées par l'Etat) garantissent souvent les projets de grande échelle. L'impact que ces différentes organisations peut avoir sur la corruption est énorme et l'influence des BMD va au-delà des sommes

colossales qu'elles investissent (la Banque Mondiale prévoit de consacrer 7 milliards de dollars américains aux projets d'infrastructure en 2005) puisqu'elles jouent le rôle de catalyseurs pour obtenir un soutien financier complémentaire auprès du secteur privé et participent à l'élaboration des politiques d'infrastructure des pays en développement. Si les BMD ont engagé un processus d'inscription sur liste noire des sociétés dont l'implication dans des pratiques corrompues a été prouvée, la participation d'une BMD à un projet n'est en rien une garantie qu'il ne sera pas touché par la corruption. Les ACE, quant à elles, se sont montrées encore moins disposées à s'attaquer au problème, ne déployant souvent pas la moindre diligence pour appliquer les mesures de lutte contre la corruption, même dans les rares cas où de telles mesures existent.

Toutefois, de grands progrès ont été réalisés par les BMD et les ACE pour reconnaître le problème de la corruption, notamment suite aux pressions extérieures exercées par les ONG. Les mesures prises comprennent l'exclusion des sociétés reconnues coupables de fraude et de corruption, un renforcement des normes de passation de marché et une amélioration de la gestion financière et des contrôles. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Il faut renforcer les contrôles, instaurer des filières sûres pour les dénonciateurs, améliorer la divulgation des informations et la transparence et promouvoir la participation du public.

Les entreprises qui versent des pots-de-vin pour obtenir des contrats internationaux doivent savoir qu'elles risquent des sanctions et une inscription sur liste noire, quel que soit le lieu du délit. Même dans les pays où un cadre juridique national et international existe pour engager des poursuites, les sociétés impliquées dans les pots-de-vin ont échappé à la justice. La ténacité avec laquelle les procureurs d'un pays africain aussi pauvre que le Lesotho ont attaqué de grandes entreprises occidentales pour avoir versé des pots-de-vin dans le cadre de contrats visant à construire une usine hydroélectrique d'une valeur de 8 milliards de dollars va à l'encontre de cette tendance. Suite à l'un des procès organisés au Lesotho, la Banque Mondiale est revenue sur sa décision de ne pas exclure l'une des entreprises impliquées, la société d'ingénierie canadienne Acres International, et pourrait prendre des mesures d'exclusion similaires contre les autres sociétés actuellement poursuivies, parmi lesquelles l'entreprise allemande Lahmeyer, l'entreprise française Spie Batignolles et l'entreprise italienne Impregilo.

Les coûts de la corruption

La corruption dans la construction ne se contente pas de piller les économies, elle les façonne aussi. Conscients du problème de corruption sévissant dans ce secteur, les décideurs en charge des budgets peuvent être tentés de rogner sur les dépenses dans le domaine de la construction afin d'éviter les pertes. Par contre, si les décideurs sont eux-mêmes corrompus, ils peuvent décider de consacrer plus d'argent aux infrastructures afin d'accroître leurs chances d'en retirer un profit personnel. Au stade de l'édification des installations, la corruption réduit les dépenses d'infrastructure ainsi que la productivité de ces dépenses. Elle augmente par ailleurs le coût d'exploitation des services d'infrastructure tout en réduisant leur qualité et en en restreignant l'accès, en particulier par les plus pauvres.

Les coûts de la corruption dans le secteur de la construction et du génie civil ne sont pas uniquement financiers. Les dégâts causés par des catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre sont amplifiés dans les régions où les pratiques de construction non conformes sont monnaie courante ou quand les inspecteurs touchent des pots-de-vin pour passer outre les règles de planification et de construction. Conséquence, en cas de séisme, l'effondrement des logements mal construits sème la mort et blesse des milliers de personnes.

La corruption dans le secteur de la construction fait également des ravages sur l'environnement. De nombreux projets doivent leur avancement au seul fait que des pots-de-vin ont été versés pour ignorer les risques sociaux et environnementaux, souvent avec la complicité des consultants qui risquent de perdre de futurs contrats s'ils ne soutiennent pas les intérêts de leurs clients en promouvant les investissements dans des installations nouvelles. Nombre de projets font l'objet d'allégations de corruption, notamment :

- le barrage de Yacyretá, érigé à la frontière entre l'**Argentine** et le **Paraguay** avec le soutien de la Banque Mondiale, qui inonde les marais d'Ibera. Suite aux dépassements de coûts, l'électricité générée à Yacyretá n'est pas rentable et doit être subventionnée par l'Etat. Selon le directeur du Bureau de vérification générale du Paraguay, 1,87 milliards de dollars américains de dépenses investies dans ce projet « ne sont pas soutenues par les justificatifs juridiques et administratifs nécessaires ».
- le barrage de Jatigede sur le fleuve Cimanuk, en **Indonésie**, qui va submerger 49km² de terres, noyer 30 villages et causer le déplacement d'environ 41 000 personnes. Sa

construction devrait commencer cette année. Les experts environnementaux affirment que cet ouvrage n'est pas nécessaire.

- la retenue du barrage de Bakun, au Sarawak en **Malaisie**, qui doit submerger 700km² de forêt équatoriale. Le contrat de développement de ce projet a été confié à un exploitant en bois ami du gouverneur du Sarawak. Le gouvernement provincial du Sarawak est toujours à la recherche de clients pour consommer l'électricité qui sera produite par cet ouvrage.
- la centrale nucléaire de Bataan aux **Philippines**, dont la construction a coûté plus de 2 milliards de dollars américains. L'entrepreneur, Westinghouse, a admis avoir payé 17 millions de dollars de commissions à un ami de l'ancien Président Marcos. Le réacteur est situé sur une ligne de faille active qui représente un risque majeur de contamination nucléaire si la centrale devient un jour opérationnelle.
- le barrage de Bujagali en **Ouganda**, qui fait actuellement l'objet d'une enquête pour corruption par la Banque Mondiale et quatre pays différents après qu'une filiale de la société de construction norvégienne Veidekke a admis le versement d'un pot-de-vin à un haut fonctionnaire ougandais. Les effets cumulés sur l'environnement du barrage de Bujagali et d'autres barrages sur le Nil n'ont jamais été évalués.

La corruption et les reconstructions d'après-guerre

Les difficultés auxquelles sont confrontés les pays affectés par un conflit sont énormes. La nécessité d'adopter des mesures de lutte contre la corruption se fait particulièrement sentir au cours des premières années qui suivent la fin de la guerre. Dans ce contexte, l'un des principaux corollaires de la corruption est que les projets d'infrastructure risquent d'être conçus pour servir les besoins des institutions et fonctionnaires publics qui prennent les décisions plutôt que ceux des populations nécessiteuses. Le risque est particulièrement élevé dans le cadre de l'aide bilatérale, qui recherche de grands projets afin d'optimiser le rendement du capital pour le pays donateur en recourant aux sociétés de construction de ce pays.

Les effets indésirables de la corruption sur le processus de reconstruction ne se limitent pas à l'aspect matériel de la remise en état d'un pays. Une réduction de la corruption dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre implique non seulement une aide mieux ciblée, de meilleure qualité et plus efficace, mais contribue aussi davantage à transformer l'économie politique locale ainsi qu'à renforcer l'efficacité des institutions étatiques et la légitimité des partis politiques. Réduire la corruption peut donc contribuer à construire une paix plus durable.

Il n'est pas rare que la corruption figure parmi les facteurs qui ont déclenché l'instabilité politique au départ ou facilité l'escalade d'un conflit. Au Cambodge, par exemple, la corruption des administrations locales et régionales et la participation des citoyens ordinaires à l'exploitation illégale des forêts ont profité aux Khmers Rouges en contribuant à entretenir le conflit pendant plusieurs années.

L'absence d'un engagement systématique à respecter la transparence dans le processus de reconstruction a placé l'**Irak** devant le risque d'une corruption massive alors que les aides financières affluent de manière incontrôlée en l'absence de garde-fous institutionnels ou même de simples systèmes de gestion au niveau des ministères et des entreprises publiques. La corruption héritée du contrôle exercé par l'ancien régime sur l'économie et le rythme auquel la nouvelle politique économique est mise en place constituent d'autres facteurs de risque. Si elle est exigée par le FMI et les créanciers officiels du Club de Paris comme condition préalable à la réduction et au rééchelonnement des quelque 120 milliards de dollars de dette extérieure, une privatisation rapide pourrait multiplier les opportunités de corruption.

La crédibilité de la volonté de la communauté internationale de juguler la corruption en Irak a été entamée par le scandale du programme « pétrole contre nourriture » et le manque de transparence qui entoure l'attribution de contrats très lucratifs par le Gouvernement américain. Ces contrats ont été « groupés » afin que les petites entreprises ne puissent tenir la concurrence et de nombreux marchés juteux ont été attribués à des entreprises bénéficiant de lien privilégiés auprès d'individus qui sont maintenant dans le gouvernement, telles que Halliburton et Bechtel. De plus des preuves commencent à émerger sur les profits excessifs réalisés par les maîtres d'œuvre américains qui sous-traitent une partie du travail à des entreprises locales pour une infime partie des sommes qu'ils reçoivent eux-mêmes.

La corruption dans le monde

Afrique

La lutte contre la corruption a connu d'importants revers dans certains pays d'Afrique et de nombreux défis restent à relever pour le continent. La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption doit encore être ratifiée par huit pays supplémentaires pour atteindre les quinze ratifications nécessaires à son entrée en vigueur.

En 2004, la crédibilité de la promesse du gouvernement de coalition du **Kenya** de poursuivre sa campagne de lutte contre la corruption a été affectée par une série de scandales très médiatisés. Ceux-ci portent notamment sur la dissimulation présumée de 10 millions de dollars américains sur des comptes bancaires par un ministre du gouvernement et le paiement supposé d'un excédent de 24 millions de dollars à Anglo-Leasing pour un contrat de modernisation des passeports. Ces scandales ont gravement entamé la confiance de la communauté des bailleurs de fonds dans la stratégie mise en œuvre par le gouvernement pour lutter contre la corruption à l'aide d'une série de nouvelles lois et institutions.

Le processus chaotique de réforme agraire du **Zimbabwe** a paralysé l'économie agricole et privé le pays de produits de base tels que le carburant et les produits alimentaires ainsi que de devises étrangères. Des marchés informels se sont développés pour répondre aux besoins en denrées de base et en devises. Rares sont les citoyens, les entreprises et même les institutions gouvernementales qui peuvent survivre sans recourir à ces marchés illégaux. Sur une note plus positive, les nouveaux pouvoirs attribués à la Banque centrale et la nomination d'un nouveau gouverneur à sa tête semblent avoir un impact positif sur l'assainissement du secteur financier.

La **République Démocratique du Congo** a un besoin urgent de réformes institutionnelles, juridiques et judiciaires mais elles seront difficiles à mettre en œuvre vu la précarité de la situation politique d'après-guerre. Un grand nombre des leaders politiques du gouvernement de transition actuel ont été accusés de détournements de fonds destinés à financer le conflit. Les marchés publics sont l'un des secteurs clés à réformer. Des mesures de lutte contre la corruption sont appliquées aux contrats financés par les bailleurs de fonds internationaux mais 3% seulement des contrats conclus par les autorités congolaises impliquent un processus d'appel d'offres.

Au **Burkina Faso**, la création de la nouvelle Haute Autorité de Coordination de la Lutte Contre la Corruption a suscité un mouvement d'optimisme et le succès de la stratégie de lutte contre la corruption du pays dépendra fortement de la capacité de ce nouvel organe à s'attaquer aux grosses affaires de corruption et à garantir la visibilité de ses activités. L'insistance avec laquelle la Haute Autorité a publié des rapports périodiques sur les affaires de corruption est positive, tout comme la politique nationale de lutte contre la corruption qu'elle a publiée en avril 2004.

Les études réalisées par diverses organisations internationales sur la corruption affectant l'**industrie forestière du Cameroun** ont amené le gouvernement à créer une nouvelle cellule chargée de lutter contre la corruption dans ce secteur. Cependant, le fait que cette cellule ait été créée au sein du Ministère sous-financé des forêts – soupçonné d'être le cadre même d'un grand nombre d'actes de corruption, a miné les espoirs que cette nouvelle équipe soit efficace. La corruption de la **police** est restée une grande source de préoccupation au cours de la période observée. En mars 2004, les chauffeurs de taxi ont fait grève pour dénoncer le harcèlement policier et exiger que les montants des amendes fixés par l'Etat soient respectés.

Asie-Pacifique

La corruption affectant les **élections** a posé problème dans plusieurs pays de la région. Lors des élections nationales organisées en juillet 2003 au **Cambodge**, de nombreux cas d'achats de voix, de violences et d'intimidations de la part de tous les partis concurrents ont été signalés, en particulier dans les zones rurales. La majeure partie de ces accusations pèsent sur le Parti Populaire Cambodgien au pouvoir. Ces élections ont en outre interrompu les longs débats consacrés à une nouvelle loi contre la corruption qui répond à l'une des principales revendications de la société civile, bien que le projet actuellement à l'étude soit défaillant et soit loin de répondre aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

D'après les rapports de la Commission générale de supervision des élections et des associations de vigilance telles que Transparency International Indonésie, l'achat de voix a également entaché les élections présidentielles de juillet 2004 en **Indonésie**. La faible loi de 2003 sur le financement des campagnes électorales, qui ne prévoit même pas de sanctions si les partis ne présentent pas leurs comptes ou la liste de leurs donateurs, n'a pas réussi à dissuader les partis d'essayer de soudoyer les électeurs. Certains indices montrent que la corruption a été décentralisée en même temps que le pouvoir depuis la fin du régime de Suharto en 1998.

Au **Sri Lanka**, le contrôle indépendant des dépenses électorales a révélé une multitude d'irrégularités lors du scrutin d'avril 2004, notamment en termes d'abus des ressources publiques – et des médias publics en particulier – pour servir les fins de la campagne.

En **Inde**, les élections législatives organisées au niveau des Etats en novembre 2003, ont constitué un test à grande échelle de la nouvelle obligation pour tous les candidats de déclarer leur niveau d'éducation, leur casier judiciaire, leurs biens et leur passif financier. Ces informations ont été largement relayées par les médias et contrôlées par les ONG.

L'instabilité politique et un manque manifeste d'intérêts des électeurs pour les antécédents judiciaires des candidats aux postes d'élus ont favorisé les niveaux élevés de corruption et d'**impunité** observé au **Vanuatu**. En 2002, l'ancien premier ministre Barak Sope a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour avoir falsifié des garanties de l'Etat et pourtant, un an plus tard, il était réélu dans le cadre d'élections partielles. Quant au Président Alfred Maseng Nalo, il a été élu en 2004 alors qu'il était sous le coup d'une condamnation de deux ans avec sursis pour corruption.

Plusieurs pays ont promulgué des réglementations sur les **dénonciateurs** en 2003–04. Le gouvernement **indien** a adopté une telle résolution en avril 2004, qui, bien qu'accueillie favorablement, est moins rigoureuse que le projet de loi rédigé par le Commission des lois et en cours d'examen par le gouvernement. Une loi de protection des dénonciateurs a également été approuvée au **Japon** en juin 2004 et doit entrer en vigueur d'ici 2006.

Le **système judiciaire** a fait parler de lui au **Sri Lanka**, où une enquête réalisée par Institut Marga auprès de juges en fonction et à la retraite a justifié la perception du public selon laquelle la corruption est largement répandue dans le système judiciaire. Sur les 50 juges interrogés, 41 ont fait état de 226 cas de versement de pots-de-vin au sein du système judiciaire. La présidente de la Cour Suprême, Sarath Nanda Silva a fait l'objet de deux tentatives de mise en accusation pour obstruction de la justice, violation de la constitution et abus de pouvoir. Le Président de la République a dissout le parlement à ces deux occasions, avant que la procédure ne soit menée à son terme.

Le gouvernement **vietnamien** n'a eu de cesse de réaffirmer sa détermination à s'attaquer à la corruption et, pour prouver son engagement à atteindre cet objectif, a engagé des poursuites contre plusieurs hautes personnalités. Vu le contrôle étroit exercé par l'Etat sur les médias, les enquêtes indépendantes sur les malversations des hauts fonctionnaires sont rares, renforçant le risque que les enquêtes restent sélectives plutôt qu'extensives.

Une Commission de lutte contre la corruption a été créée au **Bangladesh** en 2004 pour remplacer le Bureau de lutte contre la corruption complètement discrédité. La Commission dispose de larges pouvoirs d'investigation mais d'une autonomie restreinte. Le chef de la commission est en effet nommé par le Président et le gouvernement contrôle son budget. De nouveaux règlements sur les **marchés publics** promouvant la transparence et la responsabilité ont été introduits au Ministère du plan mais, assez significativement, des exceptions sont prévues pour les questions relevant de la sécurité de l'Etat, notamment pour les dépenses militaires.

Un nouveau décret présidentiel sur les marchés publics a été promulgué en **Indonésie** en décembre 2003, créant un organe de contrôle national et exigeant la divulgation totale des informations relatives aux appels d'offres.

De nouvelles directives en matière de marchés publics ont également été introduites en **Chine** dans la foulée de la Loi sur les marchés publics de 2003. La corruption dans le secteur de la construction est une grande source d'inquiétude dans ce pays, surtout vu les dépenses massives consacrées aux infrastructures en prévision des Jeux Olympiques de 2008. Un Département d'audit et de supervision a été mis en place par le gouvernement de Pékin et le comité organisateur des jeux pour contrôler les quelque 16 milliards de dollars d'opportunités de marchés qui s'offrent aux investisseurs nationaux et étrangers.

Europe

La corruption a été le déclencheur de certaines **réformes politiques** en Europe Centrale et Orientale. En janvier 2004, le Président **géorgien** Mikhaïl Saakashvili a été porté au pouvoir suite à sa promesse de faire de la lutte contre la corruption sa toute première priorité. Les mesures sévères prises à l'encontre de cinq hauts responsables du gouvernement Shevardnadze lui ont permis de gagner la confiance de l'opinion publique et de la communauté internationale, aboutissant au renouvellement de certains prêts internationaux au pays. La société civile s'est toutefois inquiétée du risque que le zèle déployé pour lutter contre la corruption sape les droits civils et les droits de l'homme.

En **Russie**, les mesures énergiques du Président Vladimir Poutine ont été critiquées du fait qu'elles viseraient uniquement ses opposants politiques et surtout Mikhaïl Khodorkovsky, le directeur général du géant pétrolier Yukos. Une nouvelle commission présidentielle a été mise en place pour s'attaquer à la corruption mais ses pouvoirs ne lui permettent guère plus que de conseiller le

Président sur les mesures de lutte contre la corruption. Les salaires des fonctionnaires ont été substantiellement augmentés en 2004 en vue d'endiguer l'extorsion de pots-de-vin en échange de services administratifs.

Plusieurs pays ont introduit des **lois sur la lutte contre la corruption** de grande envergure au cours de la période considérée. En **Azerbaïdjan**, la nouvelle loi en la matière est entrée en vigueur en janvier 2005 sur fond de scepticisme quant aux chances qu'elle soit traduite en mesures concrètes, vu les failles de la loi elle-même et les mauvaises performances traditionnelles du pays en matière d'application des lois. Cette loi crée de nouveaux organes de lutte contre la corruption mais les rend dépendants de l'exécutif.

La **Grande-Bretagne** poursuit l'examen de son projet de loi sur la lutte contre la corruption publié en mars 2003 mais l'avenir de ce projet reste incertain. Il est critiqué du fait qu'il ne définit pas clairement la corruption en des termes facilement compréhensibles par les organes d'application des lois et le public en général.

Un certain nombre d'efforts de réglementation ont tenté d'endiguer la **corruption politique**. Une série de nouvelles lois adoptées par le parlement **roumain** visent à limiter les abus de fonctions politiques. Elles prévoient notamment la restriction de l'immunité parlementaire, de nouvelles exigences en matière de déclaration des biens des candidats à une fonction politique et un code de conduite de la fonction publique.

Des amendements à la loi **lettone** sur le financement des partis politiques ont été adoptés en février 2004 ; ils fixent des plafonds de dépense, interdisent les dons de sociétés et prévoient des exigences détaillées en matière de déclaration financière et des mécanismes de contrôle poussés. Cette loi est l'une des plus progressistes de la région.

La **Serbie** a adopté une nouvelle loi sur le financement des partis politiques introduisant un système de financement public des partis. Toutefois, certaines lacunes de la loi et une formulation ambiguë sur les obligations de l'Etat de fournir un financement aux partis ont limité son impact sur les élections présidentielles de juin 2004 et la commission électorale manque des ressources nécessaires pour vérifier les rapports de financement des campagnes.

La **Slovaquie** a introduit une nouvelle loi sur les conflits d'intérêts sous l'impulsion d'une coalition issue de la société civile : l'Alliance – Stop aux conflits d'intérêts. La loi finalement adoptée en mai 2004 est bien plus édulcorée que la version proposée par les ONG et le ministre de la justice. Les mécanismes de mise en application sont favorables aux fonctionnaires et de nombreux secteurs des pouvoirs publics, ainsi que d'importantes entreprises contrôlées par l'Etat, n'entrent pas dans son champ d'application.

En **Croatie**, les pressions de la société civile ont porté leurs fruits en octobre 2003 avec l'adoption de la loi sur le droit d'accès à l'information et de la loi sur les conflits d'intérêts dans l'exercice de la fonction publique. Ces deux lois sont plus laxistes que les versions défendues par la société civile. Plus inquiétant, certains signes indiquent qu'elles ne sont pas respectées. Dans la première année d'application, les autorités publiques n'ont pas publié leurs rapports annuels d'activités et la commission chargée de contrôler les conflits d'intérêts n'a pas reçu de budget et n'a toujours pas été juridiquement constituée.

L'indépendance du **pouvoir judiciaire** continue de poser problème dans un certain nombre de pays et pourrait constituer une pierre d'achoppement pour l'adhésion de la **Roumanie** à l'UE en 2007. Les législateurs semblent particulièrement réticents à garantir l'indépendance financière du système judiciaire. En **République tchèque**, la magistrature a été mise en cause du fait de complicités entre les juges et les administrateurs de faillites qui se partageraient les biens récupérés dans des affaires de faillites lucratives.

La corruption du **secteur privé** n'a cessé de côtoyer les gros titres dans toute la région. En **Norvège**, d'après un sondage réalisé par la plus grande compagnie d'assurance du pays, Gjensidige NOR, un chef d'entreprise sur quatre estime que la corruption touche son secteur d'activité et un sur dix admet qu'elle affecte son entreprise. Cette enquête a été réalisée suite à une série d'affaires d'entente sur les prix, de passations de marchés collusoires, de détournements de fonds, de fraude fiscale, de comptabilité frauduleuse et de sollicitations de pots-de-vin largement relayées dans les médias.

En **Pologne**, l'enquête sur le Rywingate – la tentative d'un producteur de films de soudoyer un parlementaire pour voter contre une loi sur la propriété des médias – est parvenue à son terme, non sans avoir déclenché des investigations sur d'autres allégations de versement de pots-de-vin par des groupes de pression du secteur privé, en particulier dans le secteur pharmaceutique et ceux des biocarburants et de la téléphonie mobile.

Des pots-de-vin auraient par ailleurs été versés pour la construction du nouveau stade de foot de Munich qui accueillera le match d'ouverture de la Coupe du Monde 2006 en **Allemagne**. La société autrichienne Alpine aurait payé 2,8 millions d'euros pour obtenir des informations

confidentielles, qui lui auraient permis de remporter le contrat. Une partie de la classe politique a renouvelé ses appels pour créer une liste noire nationale des entreprises reconnues coupables de corruption mais cette proposition doit toujours être examinée au niveau fédéral.

En **Irlande**, les enquêtes officielles, initiées dans les années 1990, sur l'influence du monde des affaires en politique ont dévoilé des réseaux complexes de paiements occultes au profit d'hommes politiques ou d'agents publics. L'enquête sur le versement de pots-de-vin aux fonctionnaires des services d'urbanisme de Dublin est en cours.

En ce qui concerne le **secteur financier**, la **Grande-Bretagne** continue d'adopter une double attitude selon que les actes de corruption sont commis dans le pays ou à l'étranger. Il reste à voir si les contrôles anti-corruption du Département de garantie des crédits à l'exportation, qui détient actuellement 95% des créances dues à la Grande-Bretagne par les pays en développement, seront appliqués avec la rigueur nécessaire pour éviter d'accorder des prêts à des projets lucratifs minés par la corruption.

La **Turquie** a adopté de nouvelles lois qualifiant les déclarations frauduleuses des banques de délit et améliorant le contrôle des banques après qu'il est apparu que certaines des plus grandes banques du pays détournent les dépôts ou les utilisaient pour obtenir des crédits. Au cours de ces sept dernières années, l'Etat a dû prendre le contrôle de 22 banques dont les propriétaires et les gérants sont poursuivis pour détournement de fonds, impliquant un coût de 42 milliards de dollars pour les contribuables turcs.

Amériques

L'image relativement « propre » du **Canada** a été mise à mal par un scandale de détournement et d'utilisation abusive des deniers publics au sein du Ministère des travaux publics. Des sommes destinées à améliorer l'image du gouvernement fédéral au Québec, suite à l'échec de justesse du référendum de 1995 sur la souveraineté, ont été détournés vers des agences publicitaires, dont certaines entretenaient des liens politiques étroits avec les pouvoirs publics, grâce à des combines telles que les surfacturations, les fausses factures et les contrats factices. En conséquence, une série de réformes institutionnelles ont été introduites, prévoyant notamment une meilleure protection des dénonciateurs et de nouvelles procédures de nomination des dirigeants des entreprises publiques.

Des **élections** ont été organisées en Argentine et au Panama. En **Argentine**, la nouvelle loi sur le financement des campagnes a été mise à l'épreuve pour la première fois en avril 2003 mais les résultats de l'analyse des rapports financiers et les initiatives parallèles de surveillance des élections montrent que, si l'obligation faite aux partis de publier leurs rapports financiers est une avancée positive, ces rapports n'ont souvent pas grand-chose à voir avec la réalité.

La corruption était au cœur de la campagne des élections **panaméennes** de mai 2004, les quatre candidats promettant une action concertée pour lutter contre les pots-de-vin. Reste à voir si le vainqueur des élections, le Président Torrijos, aura la volonté politique de traduire ses promesses en actes. Les hauts niveaux de fraude électorale et les accusations d'irrégularités dans le financement des campagnes de 2004 placent les réformes électorales en tête des préoccupations de l'opinion publique.

Le **système judiciaire** a suscité des inquiétudes dans un certain nombre de pays. Au **Nicaragua**, malgré les pressions du G8, les principaux courants politiques n'ont pas réussi à s'accorder pour adopter une nouvelle loi qui introduirait des procédures de recrutement transparentes et compétitives et dessaisirait la Cour Suprême de ses pouvoirs actuels en matière de gestion des nominations et des salaires dans l'administration judiciaire.

En 2002, le Président **argentin** Néstor Kirchner s'était fait le fer de lance de la destitution des juges nommés par l'ancien Président Carlos Menem. En 2003-04, les nouvelles procédures de nomination des juges de la Cour Suprême ont été appliquées. A la grande satisfaction générale, ces nouvelles procédures donnent aux acteurs juridiques et universitaires, ainsi qu'à la société civile, la possibilité d'émettre des objections sur les candidats à la Cour Suprême.

La faiblesse du pouvoir judiciaire par rapport à l'exécutif et au législatif est clairement apparue en **Bolivie**, où l'immunité parlementaire et la complaisance de la commission du congrès chargée d'enquêter sur les affaires de grande corruption ont permis que les allégations de corruption qui pèsent depuis cinq ans sur l'ancien ministre de la défense Fernando Kieffer restent au point mort. Toujours en **Bolivie**, une utilisation abusive des fonds publics est apparue à différents niveaux des pouvoirs publics. Les accusations de détournement de fonds pesant sur un ministre du gouvernement ont suscité l'examen d'un nouveau projet de loi qui habiliterait le vérificateur général et une commission parlementaire à contrôler l'utilisation des fonds ministériels.

En **Colombie**, les initiatives se sont concentrées sur la corruption touchant les administrations locales. Les gouverneurs et les maires ont été invités à signer des pactes de transparence avec les organisations de la société civile afin de s'attaquer à la corruption à l'échelle régionale et locale.

Toutefois, le succès du programme a été limité car la formulation des pactes est trop vague pour que leur respect puisse être contrôlé efficacement.

Au **Pérou**, la corruption locale est également devenu un sujet de préoccupation majeur alors que le gouvernement central mettait en branle son processus de décentralisation du pouvoir vers les régions. La vitesse à laquelle l'opération a été menée implique toutefois qu'on n'a pas pris le temps de mettre en place les mécanismes de contrôle nécessaires pour superviser les nouvelles institutions locales et, un an plus tard, huit des vingt-cinq présidents de région faisaient l'objet d'enquêtes pour corruption et l'un d'entre eux a été démis de ses fonctions pour corruption et détournement de fonds. L'incapacité des nouvelles institutions à fournir des organes de vigilance et des informations aux habitants de leur circonscription est un échec majeur.

La lutte du gouvernement **brésilien** contre la corruption a continué d'être caractérisée par un réflexe de réaction aux scandales plutôt que par un effort concerté afin de s'attaquer radicalement au problème. La corruption affectant les paris et le football a été au cœur de l'actualité au cours de la période considérée, qui a vu le président de la Confédération Brésilienne de Football et un ancien entraîneur de l'équipe nationale sous le coup d'une enquête pour fraude et détournement de fonds.

Au **Costa Rica**, les scandales de corruption ont permis de mettre en évidence l'importance d'un contrôle indépendant des procédures de marchés publics. L'administration en charge de la sécurité sociale a été accusée d'avoir accepté des pots-de-vin pour l'attribution d'un gros contrat d'équipement médical, ce qui a incité les parlementaires à reprendre les débats sur un projet de loi contre la corruption vieux de six ans déjà. Par ailleurs, un organe de surveillance efficace, l'institut universitaire chargé de superviser les activités de l'administration en charge des autoroutes, a été gêné par son manque d'indépendance financière.

Veillez vous référer à la partie du *Rapport mondial sur la corruption 2005* sur les rapports pays pour de plus amples informations spécifiques sur les pays suivants :

Allemagne, Argentine, Autorité palestinienne, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo (RDC), Costa Rica, Croatie, Géorgie, Grande-Bretagne, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Kenya, Lettonie, Nicaragua, Norvège, Panama, Pérou, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Turquie, Vanuatu, Vietnam, Zimbabwe.

ⁱ Voir l'Indice de corruption des pays exportateurs 2002 de Transparency International et l'enquête « Facing Up to Corruption » du Control Risks Group, présentés respectivement dans les *Rapport mondial sur la corruption 2003* et *2004*.

ⁱⁱ CNUCED, *Réglementation et libéralisation dans le secteur des services de construction et contribution de ce secteur au développement des pays en développement* (CNUCED, 2000), disponible sur www.unctad.org/fr/docs/c1em12d2.fr.pdf